

Image not found or type unknown



rédaction convention PACS

Par **caroline26**, le **25/06/2009** à **22:05**

Bonjour,

Je compte me pacser avec mon compagnon d'ici un mois, et je me pose une question : voilà nous vivons dans un appartement dont il est propriétaire, et tous les mois je lui paye ce qu'on peut appeler un "loyer" pour participation aux frais. Dans ce cas, est-il possible que je mette une option dans notre convention de PACS, qui me permettrait de me protéger en cas de séparation c'est-à-dire que je ne cours pas le risque de me retrouver "à la rue" du jour au lendemain. Existe-t-il des droits pour le "pacsé-locataire"???

Merci d'avance pour votre réponse.